



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 12 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 décembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Mondeville, sous la présidence de Mme Stéphanie GRENAULT, Maire.

Étaient présents : Mmes BERTHAUD Alexia, GOYARD Laetitia, GRENAULT Stéphanie, MAYNIÉ Chantal, ROTTELEUR Dominique, SOULLIÉ Michelle, MM. CUISINIER Jonathan, GRENAULT Nicolas, GUYOT Éric, HERRY Vincent, KLIPFEL Julien, PAVY Loïc et PESCHEUX Daniel.

Étaient absents : MM. GUASCH Marc (pouvoir à M. GUYOT Éric), GREMONT Ludovic.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025,
- 3) Délibérations :
 - **CM2025-34 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,**
 - **CM2025-35 : Demande de subvention auprès du PNR pour la réfection de la toiture de la grange communale,**
 - **CM2025-36 : Demande de subvention auprès du PNR pour l'isolation de la toiture de la salle Fernand PELLETIER,**
 - **CM2025-37 : Demande de subvention auprès du PNR pour la haie vive sur la plateforme du cimetière,**
 - **CM2025-38 : Demande de subvention auprès du SIEGIF pour la 2^{ème} phase de la modernisation de l'éclairage public par des LED,**
 - **CM2025-39 : Remboursement de frais divers engagés par Mme GRENAULT,**
 - **CM2025-40 : Décision Modificative du budget n°3,**
 - **CM2025-41 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement sur 2026.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **19 heures**. A été nommée secrétaire : Mme Michelle SOULLIÉ.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025 :

Madame GRENAULT Stéphanie demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2025. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Madame GRENAULT soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-34 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de la Ferté -Alais :

-n° de la liste 6710290312 pour 58,50 € sur l'exercice 2025

Il est proposé une admission en non-valeur des titres suivants :

-n° R-11-31-1 pour un montant de 4.50 €,

-n° R-9-53-1 pour un montant de 27 €,

-n° R-10-3-1 pour un montant de 27 €.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-35 : Demande de subvention auprès du PNR pour la réfection de la toiture de la grange communale.

La commune de MONDEVILLE est propriétaire d'une grange située au 54 Grande Rue, édifiée avant les années 1950.

À la suite de l'inventaire du patrimoine communal et d'un diagnostic de biodiversité, des échanges ont été engagés avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Cette collaboration a notamment permis, fin 2025, la rénovation de la façade nord du bâtiment ainsi que le remplacement de la porte métallique de la cave par une porte de sécurité équipée d'une ouverture destinée à permettre le passage de la faune sauvage (chauves-souris).

Au cours de l'année 2025, il a été constaté que la couverture sud de la grange présentait plusieurs fuites. Il est donc devenu nécessaire de remplacer les tuiles plates de ce versant à l'identique et d'installer une gouttière afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales vers la gouttière déjà existante au nord.

En conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français en vue d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de cette réfection à l'identique au cours de l'année 2026.

Devis de l'entreprise CAMUSAT du 20/11/2025 :

Coût du projet : 15 210 € HT, soit 18 252 € TTC

La subvention du PNR serait, selon les critères d'éco-conditionnalités, au maximum de 75 %, soit de : $15\,210 \times 75\% = 11\,407\text{ €}$

Il resterait à la charge de la commune : 3 803 € HT soit 4563,60 € TTC.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-36 : Demande de subvention auprès du PNR pour l'isolation de la toiture et des murs de la salle Fernand PELLETIER.

La commune de Mondeville est propriétaire d'une salle polyvalente « Salle Fernand PELLETIER » située rue de la Padôle mise gracieusement à la disposition des associations et louée aux habitants Mondevillois et aux extérieurs le week-end.

Il résulte d'une étude sur l'évaluation énergétique, conduite par un des conseillers en énergie partagée sur la CC2V, que le bâtiment n'est pas suffisamment isolé puisque la laine de verre présente dans les combles et sous la toiture a plus de 40 ans.

1 - Isolation des combles et sous la toiture en fibre de bois, résistance thermique légèrement inférieure à celle préconisée sera choisie car le matériel est un peu trop lourd pour les combles. Aussi, il est préconisé d'installer un isolant d'une résistance thermique de 8.99 m².K/W. Le gain énergétique serait alors de 40%.

Devis de l'entreprise MCI isolation située à CERNY du 4 décembre 2025 :

Coût : 19 350,48 € HT soit 23 220,58 € TTC.

Subvention attendue du PNR au maximum de 14512,46 €

$19\,350,48 \times 75\% = 14\,512,86 \text{ €}$

Il resterait à la charge de la commune :

$23\,220,58 \text{ €} - 14\,512,86 \text{ €} = \mathbf{8\,707,72 \text{ €}}$

2- Isolation des deux murs également en fibre de bois (*murs du fond de la salle principale qui ne comporte pas de baies vitrées et isolation du mur qui lui fait face.*)

Il est préconisé d'installer une isolation des murs avec un matériel d'une résistance thermique de 5,52 m².K/W.

Les deux opérations combinées permettraient d'obtenir un gain énergétique de 62%.

Devis de l'entreprise MCI isolation située à CERNY du 4 décembre 2025 :

Coût : 12 552,72 € HT, soit 15 063,26 € TTC.

Subvention attendue du PNR au maximum de 9 414, 54 €.

$12\,552,72 \times 75\% = 9\,414,54 \text{ €}$

Il resterait à la charge de la commune :

$15\,063,26 - 9\,414,54 = \mathbf{5\,648,72 \text{ €}}$

Nous avons sollicité un second devis qui cependant ne sera pas disponible pour le conseil municipal.

Si le prix est inférieur pour des prestations semblables, la seconde société sera choisie.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-37 : Demande de subvention auprès du PNR pour la haie vive sur la plateforme du cimetière.

La commune de Mondeville est propriétaire d'un espace agricole enherbé situé rue de Malvoisine en face du cimetière, classé en zone N (naturelle). Elle y entrepose du matériel technique volumineux nécessaire à l'entretien des espaces verts.

Cet espace doit être sécurisé par la pose d'un grillage de type « moutons » et entouré d'une haie vive composée d'essences locales, sélectionnées conformément aux recommandations du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. L'objectif est d'assurer la conformité de l'aménagement à la fois avec le PLU et avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des mesures doivent également être prises pour prévenir les dépôts sauvages, ce site isolé ayant déjà fait l'objet d'incivilités. Une demande préalable de travaux a été déposée et acceptée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour cet aménagement, il est proposé :

- une prise en charge par la commune :

Celle-ci procédera à l'acquisition et à la pose du grillage à moutons ainsi que des piquets en bois nécessaires.

L'ensemble des travaux et fournitures sera financé sur le budget communal. Le coût exact reste à déterminer.

- la sollicitation d'une subvention auprès du PNR, commission paysage :

Cette subvention serait destinée à l'achat et à la plantation des végétaux, choisis parmi les essences locales listées par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et inscrites au PLU pour la constitution d'une haie vive.

Devis De l'entreprise les Pépinières Samuel FONTAINE à D'HUISSON LONGUEVILLE du 27 novembre 2025 :

Coût : 2615,45 € HT soit 2 877 € TTC.

Subvention attendue du PNR au maximum de 75 %, soit : 1961,58 €.

Reste à charge pour la commune :

$2877 - 1961,58 = \mathbf{915,42 \text{ €}}$

L'installation d'une protection des arbustes contre la petite faune n'est pas présente sur le devis.

Ce devis devrait être revu à la hausse car nous devons planter 35 mètres de haies supplémentaires et demander au pépiniériste d'installer une protection des plantations contre le gros gibier afin que le projet soit éligible à la subvention du PNR.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-38 : Demande de subvention auprès du SIEGIF pour la 2^{ème} phase de la modernisation de l'éclairage public par des LEDs.

Compte-tenu de l'opportunité pour la commune de Mondeville de rénover l'éclairage public existant par des LEDs, de réduire les consommations d'énergie et de préserver la biodiversité nocturne ; il est nécessaire d'étudier la faisabilité des travaux à réaliser et de définir un plan d'aménagement d'ensemble et un plan de subventionnement des travaux.

En 2025, une 1^{ère} phase a été réalisée grâce à la subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR).

Considérant que le PNR a déjà contribué à cette 1^{ère} phase, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au SIEGIF pour définir la 2^{ème} phase qui consistera à remplacer les 38 lanternes actuellement installées sur le réseau enterré par des modèles LED d'une température de couleur de 2400 kelvins, comme la réalisation de la 1^{ère} phase.

Il s'agit de :

- 17 lanternes à LEDs pour le Hameau de la Padole, rue de la mare, chemin des vignes et rue de la Padole.
- 6 lanternes à LEDs Rue de malvoisine,
- 4 lanternes à LEDs Chemin de la garde,
- 11 lanternes à LEDs Chemin de la croix rouge.

Le devis de la SICAE DU 17/07/2025 d'un montant de 25 080 € HT soit 30 096 € TTC.

Il devrait être soumis à la délibération du SIEGIF en fin d'année.

Celui-ci devrait subventionner ce projet à 50 % sur le HT, soit une subvention attendue de :
 $25\,080 \times 50\% = 12\,540 \text{ €}$.

Il resterait à la charge de la commune :

$30\,096 - 12\,540 = \mathbf{17\,556 \text{ €}}$

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal la possibilité de demander les subventions nécessaires auprès du SIEGIF pour des travaux qui seront potentiellement réalisés en 2026.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-39 : Remboursement de frais divers engagés par Mme GRENAULT.

Madame le Maire expose :

Mme GRENAULT Stéphanie, Maire de Mondeville a dû effectuer plusieurs achats :

Le montant total des dépenses engagées s'élève à :

- 46 € pour l'achat de graines et de foin pour les moutons à la STEP,
- 16,96 € pour l'achat de café pour la mairie,
- 10,24 € pour l'achat d'ingrédients pour la confection de gâteaux pour le périscolaire lors de la grève,

- 54,40 € pour l'achat de viennoiseries pour remercier les ouvriers de l'association Artis lors de la pose du dernier vitrail à l'église.

L'ensemble des achats correspond à un total de 127,60 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais avancés par Mme GRENAULT Stéphanie dans le cadre de ces achats sur présentation des justificatifs correspondants.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-40 : Décision Modificative du budget n°3.

Le contenu du Budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modification visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi le Conseil Municipal peut être appelé chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025, Madame le Maire propose d'approuver la décision modificative N°3 suivante concernant nos besoins en :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Le lancement des travaux de voirie a entraîné des modifications sur plusieurs lignes de ce chapitre ainsi que des réajustements par anticipation de nos dépenses pour la fin de l'année.

Chapitre 12 – Charges de personnel :

Augmentation importante des cotisations URSSAF et IRCANTEC.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Modification de compte de la contribution au service départemental d'incendie.

Chapitre 66 – Charges financières :

Récupération de l'économie réalisée pour la non-utilisation de la ligne de trésorerie.

Chapitre 023 – virement à la section investissement :

Diminution du montant pour réaliser la voirie.

INVESTISSEMENT :

Chapitre 021 recettes :

Diminution du montant pour réaliser la voirie.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :

Achat reporté sur 2026

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2025-41 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement sur 2026.

Madame le Maire expose :

Pour rappel aucune dépense en investissement ne peut être engagée avant le vote du Budget Primitif 2026.

Cependant il est possible d'engager des dépenses d'investissement en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et cela pour un montant égal au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors RAR.

Budget alloué en 2025 :

- Chapitre 20 : 112 800 €
- Chapitre 21 : 87 429 € - 10 000 € (DM n°3) = 77 429 €

Soit un total de 190 229 € (hors Restes à réaliser).

Restes à réaliser 2024 : 0 €

Ce qui permet une ouverture de crédit de 47 577,25 € maximum.

Il est donc proposé une ouverture de crédit de la section d'investissement à hauteur de 47 557€ répartis ainsi :

- Chapitre 20 : 28 200 €
- Chapitre 21 : 19 357 €.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.

Mme Michelle SOULLIÉ
Secrétaire de séance

Stéphanie GRENAULT
Maire